



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 1 / 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	0W-20 PSA Numero d'article: 33 11 2546, 33 11 2547, 33 11 2548, 33 11 2549, 33 11 2550, 33 11 2551
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
1.2.1	Utilisations pertinentes	Huile à moteurs
1.2.2	Utilisations déconseillées	Aucun connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Société	SWAG Autoteile GmbH Am Kiesberg 4-6 42117 Wuppertal / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0)202 26454-0 Téléfax +49 (0)202 26454-5000 Site internet www.swag.de E-mail info@swag.de
	Secteur informatif	
	Informations techniques	info@swag.de
	Fiche de Données de Sécurité	info@swag.de
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Organe consultatif	+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1	Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]	Pas de classification.
2.2	Éléments d'étiquetage	Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).
	Pictogrammes de danger	Aucun
	Mention d'avertissement	Aucun
	Mentions de danger	Aucun
	Conseils de prudence	Aucun
	Caractéristique particulière	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Contient: Alkylphenol en C14-16-18. EUH208 Peut produire une réaction allergique.
2.3	Autres dangers	
	Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
	Autres dangers	Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1	Substances	
	Non applicable	



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 2 / 15

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - 80	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)) CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
10 - 20	Déc-1-ène, trimères, hydrogénés CAS: 157707-86-3, EINECS/ELINCS: 500-393-3, Reg-No.: 01-2119493949-12 GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
0,1 - <2,5	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] CAS: 4259-15-8, EINECS/ELINCS: 224-235-5, Reg-No.: 01-2119493635-27-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411 SCL [%]: >50 - 100: Eye Dam. 1: H318
<0,3	Alkylphenol en C14-16-18 CAS: 1190625-94-5, EINECS/ELINCS: 931-468-2, Reg-No.: 01-2119498288-19-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - STOT RE 2: H373
<0,3	Acide salicylique CAS: 69-72-7, EINECS/ELINCS: 200-712-3, EU-INDEX: 607-732-00-5 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Repr. 2: H361d

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 3 / 15

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Le produit est combustible.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 4 / 15

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 9,6 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 6,6 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 1,67 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systémiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 0,19 mg/kg bw/d
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
Aucune DNEL disponible.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,19 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 740 µg/kg bw/day
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 1,17 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 300 µg/kg bw/d

PNEC

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Eau douce, 4 µg/L (AF= 100)
Eau de mer, 4,6 µg/L (AF= 10 000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,8 mg/L (AF= 100)
Sédiment (Eau douce), 0,322 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,0322 mg/kg dw
Sol, 0,062 mg/kg dw
Ingestion (alimentaire), 8,33 mg/kg food (AF=300)
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
Eau douce, 100 µg/l



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 5 / 15

Eau de mer, 10 µg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l
Sédiment (Eau douce), 4266,16 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 426,62 mg/kg dw
Sol, 852,58 mg/kg dw
Ingestion (alimentaire), 3,3 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 6 / 15

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	238 (EN ISO 2592)
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	0,848 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	42,30 mm²/s (DIN 51562)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 7 / 15

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation
Composés fortement basiques
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 8 / 15

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, oral, rat, 3100 mg/kg bw
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
LD50, oral, rat, 2000 - 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
LD50, oral, rat, 891 mg/kg, OECD 401

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
LC50, inhalatoire, rat, 900 - 5200 mg/m³ air, 4h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

**Lésions oculaires graves/irritation
oculaire**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 9 / 15

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
œil, lapin, OECD 405, corrosif
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
Lapin (oeil), (Draize Test), Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
dermique, lapin, OECD 404, non irritant
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
lapin, OECD 404, 4h, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut produire une réaction allergique.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
NOAEL, intraveineuse, rat, 1000 - 6771 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day
NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
InVitro, OECD 471, négatif
InVivo, OECD 474, négatif
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
in vitro, OECD 476, négatif
in vivo, OECD 475, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
NOAEL, rat, 30 mg/kg bw/day, OECD 421



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0 Page 10 / 15

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
NOAEL, rat, 30 mg/kg bw/day, OECD 421

Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
11.2.2 Autres informations	Aucun



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0 Page 11 / 15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
EL50, (48h), Daphnia magna, 75 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,4 mg/l (OECD 211)
LL50, (96h), Rainbow trout, 4,4 mg/l (OECD 203)
ErL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 410 mg/l (OECD 201)
EbL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 240 mg/l (OECD 201)
Déc-1-ène, trimères, hydrogénés, CAS: 157707-86-3
EL50, (48h), Acartia tonsa, >1000 mg/l (OECD 202)
EL50, (72h), Scenedesmus capricornutum, >1000 mg/l (OECD 201)
NOELR, (21d), Acartia tonsa, 125 mg/l (OECD 211)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, >1000 mg/l (OECD 203)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EL50, (48h), Invertebrates, 10 g/L
NOELR, (14d), poisson, 1 mg/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LC50, (96h), Cyprinus carpio, >100 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 100 mg/l
NOELR, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l
Acide salicylique, CAS: 69-72-7
LC50, (96h), Pimephales promelas, 1370 mg/l (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, 870 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l (OECD 202)
ErC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, > 100 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

Substance
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Le produit n'est pas facilement biodégradable.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0 Page 12 / 15

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Catalogue européen des déchets
(recommandé)**

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets
(recommandé)**

150102
150104
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0

Page 13 / 15

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0 Page 14 / 15

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 05.11.2024, Révision 05.11.2024

Version 1.0 Page 15 / 15

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

Aucun